

Les antennes font parler d'elles



Les antennes font parler d'elles

Depuis peu de temps, le clocher de l'église Saint-Martin de Cazaubon a accueilli huit antennes qui font parler d'elles.

Les passants, le nez en l'air, les yeux fixés sur ces antennes, commentent le côté peu esthétique et expriment leurs inquiétudes au sujet des ondes.

Samedi matin, Jean-Michel Augré, maire de Cazaubon, s'est exprimé sur le sujet en précisant qu'il fallait attendre que Free mobile termine les travaux.

Il est prévu qu'une artiste spécialisée intervienne pour une meilleure intégration en peignant les boîtiers qui contiennent les antennes, et de façon à ce que ces dernières s'harmonisent et se fondent dans l'architecture du clocher.

Quant aux inquiétudes au sujet des ondes en plein centre bourg, le maire a précisé qu'au besoin, la municipalité pourrait, par la suite, faire réaliser une expertise.

Cette installation des antennes a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Cazaubon du 30 novembre 2017.

Procès verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2017

FREE MOBILE, SAS dont le siège social est à PARIS, est un opérateur de réseaux et de services de télécommunications électroniques.

Afin de mieux assurer son service de radio communications, Free Mobile souhaiterait installer des équipements techniques dans le clocher de l'église de Cazaubon (parcelle AV n° 86).

Les équipements comprennent :

- des antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leurs systèmes de réglages et de fixation, des armoires techniques,
- des câbles coaxiaux ou de la fibre nécessaires à relier les antennes aux baies et leur cheminement
- des systèmes de contrôle d'accès, de balisage et d'éclairage et de sécurité conformément à la législation en vigueur (protection des intervenants et délimitation des zones de travail).

Le bail est proposé pour une durée de douze ans à compter de la date de signature. Le loyer annuel serait de 5.000 euros, payable par semestre, révisable annuellement à date anniversaire (indice de référence: IRL de l'INSEE).

M. SAINRAPT rappelle que le Diocèse avait refusé à Orange de poser une antenne sur l'église Saint Martin voici quelques années.

M. BOULIN répond que l'opérateur se charge maintenant de contacter directement l'affectataire mais c'est une obligation d'utilité publique.

Il rajoute que les antennes seront apposées contre le mur extérieur de l'église avec un habillage spécial d'aspect similaire au mur.

Mme TINTANÉ confirme qu'esthétiquement les antennes sont très bien intégrées.

Répondant à M. VIGIER sur d'éventuelles demandes d'autres opérateurs, M. BOULIN indique qu'ils devront négocier directement avec Free.

Les opérateurs se sont répartis les secteurs du territoire : Free aura son antenne en centre bourg de Cazaubon et utilisera ailleurs celle d'autres opérateurs.

M. BOULIN rappelle qu'une précédente demande avait été reçue d'un opérateur qui proposait 120 euros de loyer par an tout en s'alimentant sur l'éclairage public ; cette démarche avait été classée sans suite.

Après ces précisions, cette proposition de bail est soumise au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité: AUTORISE le maire à signer le bail conformément à l'exposé et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.